

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 6 février 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Flavie tenue le 6 février 2023, à 20h00, au Centre municipal Léon-Gaudreault.

SONT PRÉSENT(E)S mesdames les conseillères Agathe Lévesque, Lynn Robitaille et messieurs les conseillers Michel Hudon et Robin Boucher, tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante, Jennie Fortier.

SONT ABSENTS messieurs Jean-François Fortin et Jean-François Paradis

EST AUSSI PRÉSENTE madame Julie Dubé, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante, Jennie Fortier, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-02-030 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

2023-02-031 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023, tel que présenté.

4. APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 2023-02

2023-02-032 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'approuver le bordereau des comptes à payer numéro 2023-02 tel que présenté au montant de 337 821.93 \$.

Je, soussignée, Julie Dubé, directrice générale et greffière-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées au bordereau numéro 2023-02.

JULIE DUBÉ
Directrice générale / greffière-trésorière

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante invite les gens présents à poser leurs questions.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 6 février 2023

6. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

6.1 APPROBATION DE L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES MUNICIPALES

2023-02-033

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'approuver l'état préparé par la directrice générale et soumis au conseil municipal en regard des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales, le tout en conformité avec l'article 1022 du *Code municipal du Québec*

6.2 TRANSMISSION DE LA LISTE À LA MRC DE LA MITIS POUR VENTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales de 2021, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

2023-02-034

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Dubé, transmettre, avant le 20 mars, au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soits transmise à la Commission scolaire.

7. PAIEMENT À MÉDIAL SERVICES CONSEILS SST

2023-02-035

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser le premier versement à MÉDIAL SERVICES CONSEILS SST au montant de 845,58 \$.

8. SOUTIEN À LA 25^e ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE

2023-02-036

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Flavie donne son appui à la 25^e édition du DÉFI OSE ENTREPRENDRE, à hauteur de 50 \$, dans le but d'aider à défrayer les coûts liés aux bourses et à l'organisation de l'évènement.

9. SOUTIEN À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DU BAS-ST-LAURENT

2023-02-037

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 6 février 2023

que la municipalité de Sainte-Flavie donne son appui à la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Bas-Saint-Laurent, à hauteur de 200 \$, dans le but d'offrir le vin d'honneur lors de leur colloque régional qui se tiendra, à Sainte-Flavie, les 24 et 25 mars 2023, au motel Le Gaspésiana.

10. GARAGE MUNICIPAL

10.1 AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION ALBERT INC, POUR LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 9

2023-02-038 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser le paiement à CONSTRUCTION ALBERT INC. pour la demande de paiement numéro 9 pour un montant de 80 705.25 \$, plus taxes.

10.2 AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION ALBERT INC, POUR LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 10

2023-02-039 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement à CONSTRUCTION ALBERT INC. pour la demande de paiement numéro 10 pour un montant de 5 000 \$, plus taxes.

11. **AUTORISATION DE PAIEMENT À GOULET & LEBEL ARCHITECTES POUR LES PLANS ET DEVIS POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

2023-02-040 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser le paiement à GOULET ET LEBEL ARCHITECTES, pour les plans et devis, pour le projet de réaménagement de l'édifice municipal, pour un montant de 19 450 \$, plus taxes.

12. **AUTORISATION DE PAIEMENT À SERVICE M. GAGNÉ INC. POUR LE DÉNEIGEMENT 2022-2023 – TROISIÈME VERSEMENT**

2023-02-041 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser le paiement du troisième versement pour l'entretien des chemins d'hiver 2022-2023 à SERVICES M. GAGNÉ INC. au montant de 21 875 \$, plus taxes.

13. **OCTROI DE CONTRAT À LA COMPAGNIE 9347-1415 QUÉBEC INC. (JML RAMONAGE) POUR L'INSPECTION ET LE RAMONAGE DES CHEMINÉES POUR LES ANNÉES 2023 À 2027**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie a procédé à un appel d'offres commun, pour l'inspection et le ramonage des cheminées, pour les années 2023 à 2027 inclusivement ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres que les soumissions ont été ouvertes le 30 janvier dernier et que le plus bas soumissionnaire, la compagnie **9347-1415 Qc inc.** a présenté la soumission suivante ;

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 6 février 2023

9347-1415 Qc inc. (JML Ramonage) – Prix par cheminée extérieure / année

Année 2023	40.00 \$
Année 2024	42.00 \$
Année 2025	44.10 \$
Année 2026	46.30 \$
Année 2027	48.61 \$

9347-1415 Qc inc. (JML Ramonage) – Prix par cheminée intérieure et l'appareil de chauffage, à la demande du propriétaire / tarif horaire

Année 2023	55.00 \$
Année 2024	57.75 \$
Année 2025	60.63 \$
Année 2026	63.66 \$
Année 2027	66.85 \$

CONSIDÉRANT QU'UN rapport a été présenté par monsieur Jean Robidoux, qui est responsable de cet appel d'offres, et qu'il recommande que le contrat soit accordé à la compagnie **9347-1415 Qc inc.**, compte tenu que sa soumission présente les prix les plus bas et qu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

2023-02-042

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Agathe Lévesque et unanimement résolu d'octroyer le contrat à la compagnie **9347-1415 Québec inc.**, pour l'inspection et le ramonage des cheminées pour les années 2023 à 2027 inclusivement, aux prix ci-haut mentionnés.

Les travaux doivent être exécutés de la façon précisée au document intitulé « Devis pour l'inspection et le ramonage des cheminées dans le cadre d'un appel d'offres commun par la ville de Mont-Joli et les municipalités de Sainte-Flavie, Saint-Joseph-de-Lepage, Sainte-Luce, Saint-Octave-de-Métis, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Jeanne D'Arc, Grand-Métis, Padoue, Price, Saint-Gabriel-de-Rimouski et Saint-Charles-Garnier ». Ce devis est celui qui a paru sur le système d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

14. DÉPÔT DES BILANS ANNUELS DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

La directrice générale et greffière-trésorière fait le dépôt des bilans annuels de la qualité de l'eau potable pour les deux réseaux d'aqueduc pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 en vertu de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Tel que prévu par la Loi, ces bilans sont affichés au bureau municipal et publiés sur le site Internet de la Municipalité.

15. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'ECHO TECH POUR LA MESURE D'ACCUMULATION DES BOUES DANS L'ÉTANG NUMÉRO 1, EN 2023

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 6 février 2023

2023-02-043 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'accepter l'offre de service D'ECHO TECH pour la mesure d'accumulation des boues dans l'étang numéro 1, en 2023, pour un montant total forfaitaire de 1 765 \$, plus taxes.

16. VENTE DU LOT 6 318 689

2023-02-044 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser la vente du lot 6 318 689, situé dans la rue Desrosiers, à madame Patricia Paradis et monsieur Kevin Guimond pour un montant de 24 773.70 \$, plus taxes et d'autoriser monsieur Jean-François Fortin, maire et madame Julie Dubé, directrice générale ou leur substituts indiqués dans la résolution **2022-11-312**, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte notarié.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Agathe Lévesque de lever la séance à 20h55

2023-02-045 Je, soussigné, Jennie Fortier, mairesse suppléante, certifie conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, je donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 2023-02-030 à 2023-02-045 consignées au présent procès-verbal.

JENNIE FORTIER
Mairesse suppléante

JULIE DUBÉ
Directrice générale /
greffière-trésorière